

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2015

DISPOSITIONS RELATIVES À LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY - (N° 2836)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Gibbes

ARTICLE 9

Au début de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« Toutefois, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.